



RESPONSABLE LOCAL D'ENSEIGNEMENT (RLE) AU CENTRE PENITENTIAIRE

CONTEXTE D'EXERCICE

Environnement/Spécificité/Contraintes

Placé sous la double autorité du directeur du centre pénitentiaire et de l'inspectrice de l'éducation nationale conseillère technique ASH, l'enseignant assure, dans le cadre des textes co-signés par les ministères de l'éducation nationale et de la justice :

- la responsabilité de l'unité locale d'enseignement (ULE) ;
- l'accompagnement des personnes placées sous mandat de justice en contribuant par l'enseignement, à leur insertion sociale et professionnelle.

DESCRIPTIF DU POSTE

Missions

▪ **mission de responsable local d'enseignement**

L'enseignant :

- élabore le projet pédagogique de l'unité locale d'enseignement (ULE) en lien avec les enseignants ;
- assure l'organisation, la répartition et la coordination des moyens d'enseignement nécessaires à la mise en œuvre du projet pédagogique et des projets individuels ;
- accueille et oriente les élèves ;
- organise les groupes, contrôle les absences et assure le suivi des projets individuels ;
- organise les examens ;
- gère le budget et les subventions affectées à l'ULE, les prévisions d'équipement, la déclaration mensuelle des heures supplémentaires effectives (HSE) ;
- communique les emplois du temps, les rapports semestriels et les bilans liés à la lutte contre l'illettrisme ;
- participe aux différentes instances propres à l'administration pénitentiaire ;
- participe aux réunions sous la responsabilité de l'IEN ASH, la responsabilité et le suivi de l'ULE étant confiée DAASEN ;
- élabore des partenariats (SPIP, PJJ, activités de formation professionnelle, etc) ;
- prépare le bilan annuel d'activité de l'ULE et la rédaction d'un rapport explicatif pour la commission locale ou départementale.

▪ **mission d'enseignant**

L'enseignant :

- accueille les entrants ;
- participe au repérage des illettrés par bilan de lecture et traitement informatique spécifiques ;
- contribue à l'alphabétisation, la lutte contre l'illettrisme, FLE, enseignement adapté et individualisé principalement sur les niveaux 6 et 5, par tutorat pour les autres niveaux.

PROFIL SOUHAITE

Diplômes et/ou certifications souhaités

- enseignant titulaire d'un CAPPEI (parcours SEGPA / établissements pénitentiaires souhaités)
- inscription sur la liste d'aptitude de directeur d'école

Compétences attendues

- aptitude au travail d'équipe et avec les partenaires institutionnels ;

CANDIDATURE

- connaissances dans le domaine de la gestion/administration
- connaissance et maîtrise indispensables de l'environnement bureautique et de l'outil informatique pédagogique ;
- compétences en formation d'adultes, FLE/FLS.

Expériences professionnelles souhaitées

Expérience d'enseignement en milieu pénitentiaire

Expérience auprès de mineurs en difficulté, dans la formation pour adultes ou dans les établissements difficiles.

Poste soumis à entretien :

- lettre de motivation, CV et dernier rapport d'inspection à adresser par la voie hiérarchique au DAASEN (division des personnels 1^{er} degré) ;
- entretien conduit conjointement par l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de l'ASH, le directeur du centre pénitentiaire et le proviseur de l'unité pédagogique des services pénitentiaires de l'outre-mer.

REMARQUES

Obligations réglementaires de service :

- 15 heures de face à face pédagogique, le calendrier scolaire annuel étant défini par le responsable local d'enseignement en étroite liaison avec l'équipe de direction du centre pénitentiaire ;
- 6 heures de décharge ;
- 3 heures de coordination et de synthèse.

Fonctions difficilement compatibles avec un service à temps partiel.